

ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT pour Administrateur de Biens



Proposition d'assurance | Contrat Groupe PNO

1. Le Souscripteur

Nom de la société de gestion : _____

Dirigeant : _____ Date de création : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Carte Professionnelle Gestion n° : _____ Syndicat : _____

Siren : _____ Code Naf : _____

Logiciel de Gestion Locative utilisé : _____

Nombre de lots gérés à usage d'habitation : _____ Nombre de propriétaires : _____

La Société de gestion sollicite, dans le cadre de la présente demande, la souscription d'un contrat collectif auprès de l'Assureur mentionné aux Dispositions Particulières transmises à réception de la présente, dans les conditions, limites et plafonds prévus aux Conditions Générales valant notice d'information jointes en annexe.

2. Les garanties

Les garanties sont celles correspondantes à l'option C pour les maisons individuelles, ou D pour les appartements, décrites dans les Conditions Générales référencées MKT-IMMO2-03/09/2002, complétées par l'intercalaire COPBAIL spécial « Gérance PLUS - Option D » 01/08/2007 pour les appartements.

- Incendie et Risques annexes
- Dommages électriques aux Appareils Tempêtes, Grêle, Poids de la Neige Dégâts des Eaux
- Vol, Vandalisme et Détériorations Immobilières
- Bris de glaces
- Renonciation à recours contre les locataires (obligatoire lorsque les locaux sont occupés ou loués par un ascendant ou descendant de l'assuré)
- Attentats / Risques Technologiques
- Catastrophes naturelles (franchise légale et réglementaire)
- **Responsabilité civile propriétaire d'immeuble**
- Défense et Recours
- Risques individuels de la copropriété



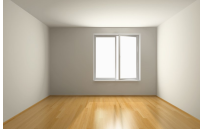
3. Les tarifs

		Adhésion intervenant du 1 ^{er} janvier au 30 juin	Adhésion intervenant du 1 ^{er} juillet au 31 décembre	Tarif annuel TTC lors du renouvellement au 1 ^{er} janvier *
Appartement	Bail vide	58 €	29 €	58 €
Appartement	Bail meublé	68 €	34 €	68 €
Maison	Bail vide	124 €	62 €	124 €

* hors variation de taxes, et dont frais accessoires de 3 € (appartement) ou 4 € (maison). Tarifs 2017 reconduits en 2018.

INSOR | Courtier délégué de compagnies d'assurances
Siège social : 14 rue de Richelieu 75001 Paris
RCS Paris 432 320 745 SAS au capital social de 25.000 € Code NAF 6622Z
Inscrit à l'ORIAS sous le n°07001564 www.orias.fr
Sous le contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
ACPR : 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09

Site : <https://insor.com>
Courriel : commercial@insor.com
Téléphone : 01 44 40 84 40
Télécopie : 01 44 40 84 41



3. Engagements du Souscripteur

Dans le cadre de son contrat collectif, le Souscripteur s'engage à sélectionner chaque bien placé en garantie, selon les critères suivants :

- Maison individuelle louée vide d'une superficie de 350 m² au plus, ou appartement d'une superficie de 150 m² au plus, situé dans une copropriété comportant au moins 4 copropriétaires,
- À usage exclusif de résidence principale pour le locataire et sans qu'il n'y soit exercée d'activité professionnelle.
- N'est pas loué de façon saisonnière, ni à usage d'hôtel, de résidence secondaire, de résidence services, tourisme, étudiants ou senior,
- Le risque n'a subi ou occasionné aucun dommage au cours des 24 derniers mois, et le bien n'est pas en mauvais état d'entretien, ou frappé d'un arrêté de péril,
- N'a pas fait l'objet d'une renonciation à recours contre tout responsable ou garant.
- Est situé dans un bâtiment constitué dans sa construction et sa couverture pour au moins 90% de matériaux durs.
- Est occupé lors de la mise en garantie, ou vacant depuis moins de 6 mois (lorsque la vacance excède 6 mois, seule la garantie Responsabilité Civile Propriétaire d'immeuble est maintenue).
- **Sont exclus : les logements sociaux (HLM), lots ne bénéficiant pas d'un bail de location conforme à la législation en vigueur, location saisonnière, lots à usage de résidence secondaire, lots en cours de rénovation, résidences de services, de tourisms, étudiants et seniors, lots à usage hôtelier, lots en mauvais état d'entretien ou frappés d'un arrêté de péril, lots classés, inscrits, protégés à l'inventaire des Monuments Historiques, garages isolés, locaux commerciaux/bureaux.**

Transmission des adhésions individuelles: Le souscripteur s'engage à adresser par mail, avant la date d'effet souhaitée, l'adhésion individuelle signée par le propriétaire mandant. Un fichier Excel (modèle transmis par Insor) récapitulant les adhésions recueillies au cours du semestre civil écoulé sera à adresser au plus tard le 10 juillet et le 10 janvier.

Renouvellement des adhésions : Les adhésions individuelles se renouvellent par tacite reconduction chaque 1^{er} janvier. INSOR adressera quelques semaines avant l'échéance, la liste des polices concernées. La cotisation globale sera à régler au plus tard le 10 janvier.

Mode de règlement retenu par le Souscripteur : Virement bancaire Prélèvement SEPA

En signant ce document, vous n'êtes pas tenu de contracter l'assurance (Art L113-2 du code des Assurances) mais si une police est établie, les renseignements indiqués dans le présent questionnaire serviront de base à l'établissement du contrat et seront considérés comme en faisant partie intégrante. Il est rappelé que la proposition d'assurance n'engage ni le proposant, ni l'Assureur : seul le contrat constate leur engagement réciproque.

INFORMATIQUE ET LIBERTE (loi du 6 janvier 1978) : le Proposant soussigné peut demander à la Compagnie la communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

Fait à : _____ Le : _____

Nom du signataire : _____ Qualité : _____

Pour l'établissement du contrat Groupe PNO et la mise à disposition du Bulletin d'adhésion, merci de retourner ce document dûment complété à :

commercial@insor.com

ou par fax 01.44.40.84.41 ou courrier :

INSOR
Service Commercial
14 rue de Richelieu
75001 PARIS

Signature du Proposant et Cachet